

Département du PUY-DE-DOME
MAIRIE DE PESSAT-VILLENEUVE
Tél. : 04 73 38 28 59
Fax : 04 73 38 12 56

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de SEANCE du 18 décembre 2015

Étaient présents : Mesdames COULERU Graziella, DE MATOS Alexandrine, HARRY Isabelle et Messieurs DUBOIS Gérard, FAURE Jean-Michel, FERRIER Serge, GRENIER Jean-Luc, RIMBAULT Frédéric et VILLATTE Frédéric.

Représentée : Mme AMBLARD Sandra, procuration donnée M. FERRIER Serge.

Excusés : Mesdames DELAITRE Caroline, DIOGON Charlotte, MOULIN Christelle, PLANCHE Muriel et M. CRISTOFINI Frédéric.

M. Le Maire ouvre la séance à 19H00.

M. Jean-Michel FAURE est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 2 - Recensement de la population : rémunération de l'agent recenseur
- 3 - Fourrière animale : groupement de commandes.

M. le Maire demande de voter l'approbation du compte rendu de séance du 16 octobre et du 04 décembre 2015.

Les modifications de l'ordre du jour et les comptes rendus de séance du 16 octobre et du 04 décembre 2015, sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

1. **Budget communal : décision modificative n°5**
2. **Questions diverses**

1- Budget communal : décision modificative n°5

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des mouvements de crédits en fonctionnement et en investissement

La décision modificative numéro 5 se présente ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D60612 : Energie-électricité		2 315,27 €
D6232 : Fêtes et cérémonies		3 100,00 €
TOTAL D011 : Charges à caractère général		5 415,27 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		1 920 000,00 €
TOTAL D041 : Opérations patrimoniales		1 920 000,00 €
D 16876 : Autres établissements publics	2 270,75 €	
TOTAL D16 : Remboursement d'emprunts	2 270,75 €	
D 21318 : Autres bâtiments publics		2 270,75 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		2 270,75 €
D 6554 : Contribution organ. regroup.		3 000,00 €
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante		3 000,00 €
R 27638 : Autres établissements publics		1 920 000,00 €
TOTAL R041 : Opérations patrimoniales		1 920 000,00 €
R 746 : DGD		8 415,27 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		8 415,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la décision modificative n°5.

2- Recensement de la population : rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération 2015/0071 du 04 décembre 2015, concernant le recensement de la population : rémunération de l'agent recenseur.

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2016.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Christine MONIER en tant qu'agent recenseur, déjà employée par la Commune à hauteur de 16 heures hebdomadaires. Un planning sera établi pour lui permettre de remplir cette mission et tout dépassement horaire sera rémunéré en heures complémentaires jusqu'à 35 heures et des indemnités pour heures supplémentaires au-delà.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés, approuve cette décision, et autorise Monsieur le maire à signer les documents nécessaires.

3- Fourrière animale : groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle l'obligation des maires, dans le cadre de leurs pouvoirs de police, de mettre en place un dispositif de gestion des animaux errants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'adhésion au groupement de commande « fourrière animale » mis en œuvre par la ville de Clermont-Ferrand arrive à terme.

La ville de Clermont-Ferrand coordonne un groupement de commandes pour confier à un prestataire l'intégralité de la fourrière animale, notamment pour la capture et le transport des animaux, le coût serait de 0,80 € H.T/ habitant et par an et qui pourrait être éventuellement abaissé.

Pour mémoire, le tarif de cette prestation globale est passé de 1,71 € HT/habitant et par an à 0,83 € HT grâce à la constitution du groupement de commande.

L'année 2016 sera consacrée à la consultation des entreprises pour un marché public de quatre ans (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rejoindre le groupement de commande « fourrière animale » mis en œuvre par la ville de Clermont-Ferrand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à signer la convention du groupement de commande de gestion de fourrière animale.

4- Questions diverses

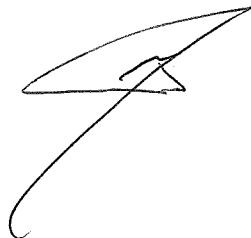
Monsieur le Maire informe que dans un geste de solidarité, le dossier de demande de FIC 2015 a été retenu par la commission permanente du Conseil Départemental. La commune s'est vue attribuer une subvention exceptionnelle de 95 467,80 euros, pour effectuer les travaux de transfert de la mairie. Avec la subvention de la DETR 2015 pour ces travaux, la commune a obtenu un total de 207 833,04 euros de subventions.

Monsieur le Maire informe également que la convention avec l'association Forum Réfugiés a été signée.

Monsieur VILLATTE Frédéric informe que :

- le SIVOS s'est réuni le 08 décembre 2015, pour élire un nouveau président, suite à la démission du conseil municipal de Clerlande de M. THOULOZE. M. Denis DAIN, élu de Clerlande a été élu pour assurer les fonctions de président du SIVOS pour une année. Il indique également que suite au schéma de coopération intercommunale et au regroupement des 3 EPCI (Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans), il conviendra de clôturer le SIVOS. Une convention sera alors établie entre les deux communes du RPI pour régler les frais de fonctionnement de la structure. La répartition des coûts sera basée sur le nombre d'enfants scolarisés issus de chacune des communes membres.
- la commission petite enfance s'est réunie le mardi 15 décembre 2015 en présence des 3 directrices des crèches (de Mozac, de la Ville de Riom et de la crèche familiale de Riom). Il informe que Riom et Mozac restent propriétaires des murs, que le Relais Assistants Maternels prend le relais pour le guichet unique et qu'il y aura une fermeture complète des crèches en août (3 semaines).

La séance est levée à 19h45

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small hook.